

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 29 juin 2024
à 10h30
Foyer de la Maison du Concert

Procès-verbal

Ordre du jour :

1. Accueil, liste des présences, excuses et procurations.
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 juin 2023
3. Admissions, démissions.
4. Rapports 2023 :
 - a. Rapport d'activités, discussion
 - b. Rapport de gestion, discussion
 - c. Rapport de l'organe de vérification, discussion
 - d. Budget 2024, discussion.
 - e. Approbation des rapports d'activité et de gestion 2023, du rapport de l'organe de vérification et du budget 2024
5. Saison 2023-2024
6. Divers

1. Accueil, liste des présences, excuses et procuration

Valentine Schaffter Leclerc, présidente, ouvre la séance.

Elle souhaite la bienvenue dans ce théâtre que les membres connaissent bien, cette fourmilière où règnent la création et l'indépendance et qui tend à la fois à l'intime et à l'universel, ainsi qu'on peut le qualifier en quelques mots. Comme l'année dernière, elle relève le nombre très important de jours d'occupation dévolus à l'artistique (313), le nombre de créations (11 sur 21 événements) et toujours l'harmonie, la bonne entente et l'admirable travail qui règnent au théâtre.

Sont présent.e.s: Valentine Schaffter Leclerc (présidente), Geneviève Bourquin (cda), François Chédel (administrateur), Camille Grandjean (cda), Sylvie Girardin (cda), Laura Rossi (cda), Luana di Trapani et Sylvain Ghirardi (Ville de Neuchâtel), Nicolas de Pury, Claire et Dominique Chédel, André Babel, Patrice de Montmollin.

Sont excusé.e.s: Blaise Froidevaux, Christiane Margartner, Caroline de Montmollin, Guy et Marisa Bovet, Liliane Gattoni, Anne et Reto Gisep, Nathalie et Rocco Mauri, Françoise et Olivier Gaille, Jean-Daniel Ribaux, Sarah Arjoles, Karine et Stefan Richi, Camille Grandjean, Jean-Marie Leclerc, Rémy Vuillemin et Zébulyne Rossi, Stephane Piffaretti (organe de révision). Aucune procuration n'a été déposée.

L'ordre du jour est modifié comme suit, avec l'accord des membres présents :

Point 5. Saisons 2023-2024 **et 2024-2025.**

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 juin 2023

Il est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Admissions, démissions

Deux nouvelles personnes rejoignent le comité: Zébulyne Rossi et Luana di Trapani, cette dernière en tant que membre de droit représentant la Ville en remplacement de Sylvain Ghirardi.

On note trois démissions du comité: Christiane Margaitner, Blaise Froidevaux et Sylvain Ghirardi. Christiane et Blaise, membres fondateurs, ont souhaité laisser leur place après de nombreuses années de participation au comité. Ils restent toutefois membres de l'association. Sylvain Ghirardi quitte sa fonction et la Ville et laisse sa place en tant que membre de droit.

Qu'ils soient tous les trois chaleureusement remerciés pour leur engagement en faveur du Théâtre.

4. Rapports 2023:

a. Rapport d'activité

François Chédel présente son rapport. En résumé, il relève que, s'agissant de l'activité du Théâtre, 313 jours ont été dévolus à l'artistique, dont 257 consacrés aux résidences, à la recherche et à la création. Ces chiffres sont supérieurs à la médiane de ces cinq dernières années, ce qui dénote une activité très intense. Cela ne serait pas possible chaque année, car il reste peu de temps pour l'entretien technique de nos infrastructures en dehors des périodes de fermetures. Sur les 21 événements, 11, soit 52 %, sont des créations. Le nombre de compagnies résidentes est toujours de sept. Le lieu est aussi ouvert aux compagnies externes (jusqu'à un mois de plateau). Le Théâtre lui-même a produit un spectacle, *Notre soif d'amour*, création présentée au public en 2023 lors de quatre représentations qui ont toutes affiché complet.

La ligne graphique a été refaite, en associant toujours théâtre et bistrot sous le nom de « Maison du Concert ».

Il y a eu de nombreuses collaborations, en particulier avec l'Atelier Grand Cargo, les Ateliers de Création théâtrale de l'Etoffe des rêves, l'accueil du Busker festival. La médiation se fait avec Le Lycée Jean-Piaget (scolaires) et l'Atelier des usées (visite des coulisses). Nous avons également accueilli les coulisses du CCHAR (Centre de Création Helvétique des Arts de la Rue) et collaboré avec le Lokart ainsi qu'avec le réalisateur Romain Do lors de l'élaboration de la vidéo *artiste en lumière*.

Avec notre association sœur et amie du Bistrot du Concert, il y a eu un travail commun conséquent, notamment sur la ligne graphique et de réflexions au long cours. Nous avons créé l'offre conjointe du Burger-Théâtre, proposant un repas au bistrot et une place au théâtre à prix avantageux.

b. Rapport de gestion

François Chédel donne lecture du rapport de gestion.

Les comptes ont bouclé avec des produits d'exploitation légèrement supérieurs à ceux prévus, grâce à des produits de résidence plus élevés, le bénéfice de la Fête des vendanges - de CHF 4000.- supérieur à celui escompté -, des dons privés ainsi que quelques produits divers. L'exercice s'est clos avec un bénéfice de CHF 2'153,32, qui permet à nos fonds propres, après quelques années relativement instables, de reprendre de la vigueur.

c. Rapport de l'organe de vérification

« Rapport de l'auditeur à l'Assemblée générale de la Maison du Concert à 2000 Neuchâtel
Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons effectué les procédures de
contrôle convenues énumérées ci-après concernant les comptes annuels de l'Association La
Maison du Concert au 31 décembre 2023.

Nous avons audité les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en
procédant à des examens par sondages.

Le total du bilan au 31 décembre 2023 se monte à CHF 89'577.28. La liquidité immédiate est de
CHF 48'812.78, la disponibilité à moyen terme est de CHF 89'570.2, les créanciers à court et
moyen terme sont de CHF 81'766.40. Il ressort de l'exercice un bénéfice d'exploitation de CHF
2'153.32. Les fonds propres de l'association sont de CHF 7'810.88, soit une augmentation de CHF
2'153.32 par rapport à 2022.

Nos constatations sont les suivantes :

1. Les comptes annuels, soit le bilan et le compte de profits et pertes concordent avec la comptabilité
2. La comptabilité est tenue avec exactitude.
3. Le solde des actifs disponibles en comptabilité correspond à l'attestation remise par l'institution postale.

Sur la base de notre appréciation, la comptabilité, les comptes annuels et l'état de la fortune
sociale sont conformes à la loi et aux statuts.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.
Cortaillod, le 24 juin 2024

Piffaretti & Associés SA, Route de l'Areuse 8, 2016 Cortaillod.

Signé : Stéphane Piffaretti

d. Budget 2024

Une chargée de communication a été engagée (poste à 10 %) grâce au résultat de la Fête des
Vendanges 2023. Si le résultat de 2024 est bon, on pourra poursuivre cet engagement en 2024.
Un montant a été prévu pour la réalisation d'un nouveau bar, qui sera fait par un artisan de La
Chaux-de-Fonds. Au niveau des liquidités, l'on doit toujours se montrer prudent jusqu'à la Fête
des Vendanges.

e. Approbation des rapports d'activité et de gestion 2023, du rapport de l'organe de vérification et du budget 2024

Les membres de l'Association approuvent à l'unanimité les rapports et remercient vivement François Chédel.

5. Saison 2024-2025

Sont prévus, 19 événements, sachant que d'autres peuvent venir se greffer, 11 créations et un mois de résidence pour travaux de recherche. Il y aura entre autres un spectacle de la Cie La rue Serendip (Ana Bathos), de No mood no lotus (Kasala dans toute la maison), de Tap'nad danse (Il était une fois et elles vécurent heureuses), de l'Etoffe des rêves (accueil des enfants et des adultes sur le plateau pendant 2-3 semaines en juin 2025). Virginie Galbarini, notre future chargée de communication, sera là dès jeudi prochain.

6. Divers

Au sujet du taux d'occupation du Théâtre par les compagnies, François Chédel précise qu'il veille à ce que celles-ci aient un temps de présence active (services rendus) proportionnel à leur temps de plateau.

La question est posée du changement de nom de notre association (Théâtre plutôt que Maison) par souci de clarté vis-à-vis du Bistrot. Une modification de nos statuts sera étudiée.

La séance est levée à 11 heures 30 et elle est suivie d'un apéritif.